



BAKER TILLY
Membre du Groupe France Audit
Membre indépendant de Baker Tilly International

RAPPORT SPECIAL

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS
ET ENGAGEMENTS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS LE 31/12/2009

ASSOCIATION ARCHIPEL
LA MAISON DES ASSOCIATIONS
24 PLACE DE LA LIBERTE
59100 ROUBAIX



BAKER TILLY
Membre du Groupe France Audit
Membre indépendant de Baker Tilly International

**ASSOCIATION ARCHIPEL
LA MAISON DES ASSOCIATIONS
24 PLACE DE LA LIBERTE
59100 ROUBAIX**

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- Le contrôle des comptes annuels de l'association ARCHIPEL, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- La justification de nos appréciations ;
- Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la Loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I – OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

